

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21040646

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

24 MARS 2021

Greffier
Pour le Greffe

N° d'entreprise : 0474 459 068

Nom

(en entier) : BELGIUM CONSULTING MANAGEMENT

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : route de Hannut 54 - 5004 Bouge

Objet de l'acte : Démission - nomination - ajout siège d'exploitation

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1^{er} mars 2021.

Il a été convenu de tenir cette assemblée générale à distance. Par conséquent, l'ensemble des actionnaires ont unanimement décidé ou accepté ce qui suit :

1. L'assemblée générale nomme, en qualité d'administrateur A, Monsieur Paul BEQUET.

Son mandat prend effet ce jour et viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025 approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat sera exercé à titre gratuit.

2. L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE avec faculté de subdéléguer leurs pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2:14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,
Stéphanie LORFEVRE
Mandataire

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 1^{er} mars 2021.

A l'unanimité, le conseil d'administration acte la démission d'Eric LORFEVRE de sa fonction de délégué à la gestion journalière, il conserve son mandat d'administrateur à titre gratuit.

A l'unanimité, le conseil d'administration nomme, administrateur-délégué l'administrateur de catégorie A, Paul Bequet, expert-comptable et conseil fiscal certifié.

Ce mandat prend effet ce jour et viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2025 approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Sauf décision contraire, ce mandat sera exercé à titre gratuit.

A l'unanimité, le conseil d'administration décide d'établir un siège d'exploitation supplémentaire. A compter de ce jour, la société exercera ses activités depuis son siège route de Hannut, 54 à 5004 Bouge et depuis un siège d'exploitation sis rue Colonel Bourg, 127-129 boîtes 6 et 11 à 1140 Evere.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie LORFEVRE, avec faculté de subdéléguer leurs pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2 :14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme,
Stéphanie LORFEVRE
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2021 - Annexes du Moniteur belge